

**COMPTE-RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 JUILLET 2012**

Etaient présents :

M. Armand Christian, Maire, Président de séance,
Mme Blanc Dominique, MM. Girod Claude, Moutton Gérard, adjoints
Mmes Caretti Brigitte, Collet Josianne
MM. Davis Andrew, Debard Jérémie, Gigi Dominique, Lévrier Bernard, Millet Eric.

Absent excusé :

M. Peray Hervé.

Absents :

Mme Grand Corinne
MM. Boutin Thierry, Duchamp Lilian, Marchand Yves, Piberne Olivier

Ouverture de la séance à 20H00.

1 Mme Caretti Brigitte est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

2. Le Compte-rendu du Conseil municipal du 7 juin 2012 est approuvé à l'unanimité.

3. DELIBERATIONS

3.1. BUDGET PRIMITIF 2012 - DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que certains crédits prévus au budget 2012 (budget principal) s'avèrent insuffisants pour régler les dépenses engagées de l'année en cours.

Par conséquent, il y aurait lieu de prévoir les modifications budgétaires correspondantes sur l'exercice comptable 2012.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

DECIDE de prévoir les modifications budgétaires en annexe (1 page) sur l'exercice 2012 du budget principal s'élevant à :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 11 618 €

- Recettes : 11 618 €

Section d'investissement :

- Dépenses : 7 615 €

- Recettes : 7 615 €

APPROUVE A L'UNANIMITE étant précisé que MM. Davis et Lévrier se sont abstenus sur l'article 2128 (clôture du terrain d'entraînement de football)

opération/ chapitre	article	intitulés	Prévisions BP 2012	Dépenses	Recettes	observations
		SECTION DE FONCTIONNEMENT	999 339,00	11 618,00	11 618,00	
73	7388	autres taxes diverses	4 260,00		5 000,00	reversement taxe vente Calamand maison sociétés
77	773	mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00		4 412,00	déclaration TVA travaux 2011 chauffe-eau salon coiffure
74	74121	dotation de solidarité rurale	75 000,00		2 206,00	
014	73923	revers sur FNGIR	0,00	165 075,00		notification ddfip 30.5.2012
014	739118	autres reversements de fiscalité	165 000,00	-165 000,00		FNGIR transféré au 73923
011	61521	entretien de terrain	8 000,00	14 300,00		relevage tombes cimetière Puech (14352€) coseec (7057/6638)
011	61522	entretien de bâtiment	15 000,00	4 412,00		voir article R773 travaux Goncet salon coiffure
011	617	études et recherches	12 000,00	3 100,00		GEOSIGN phase 1 restructuration cimetière
65	6554	contributions organismes de regroupement	52 000,00	-2 500,00		sivos (47661/50200)
65	6574	subventions de fonctionnement personnes droit privé	106 833,00	-384,00		voir subvention foot pr électricité vestiaires -2151 € (-2610 + 459) - rugby club collonges 8 enfants +150 € (50+150) - rugby club gex 2 enfants +50 € - mercredi neige +500 € - familles rurales sld 2011 + 827€ (78000+826.48) - tiocanie folklore voyage différé 2013 -60 € Association sportive collège +300 €
023	023	virement à la section d'investissement	561 246,00	-7 385,00		
		SECTION D'INVESTISSEMENT	1 476 991,00	7 615,00	7 615,00	
021	021	virement à la section d'investissement	561 246,00		-7 385,00	
13	1348	fonds affectés à l'équipement non transf.	0,00		10 000,00	participation paroisse pour remplacement chaudière par gaz
ONI 21	2112	terrains de voirie	24 350,00	600,00		reliquat 408€ (acq. F1058/1059) Duparc emplacement Réserve 12 PLU (577 €) honoraires ?
ONI 21	2121	plantations arbres et arbustes	600,00	-600,00		payé au 60633
ONI 21	2128	autres aménagements de terrains	0,00	24 000,00		clôture terrain entraînement foot (coseec)
ONI 21	2135	installations générales, agencement	9 655,00	-5 000,00		électrification seule portail Peray (2776€)
ONI 21	2152	installations de voirie	0,00	1 500,00		potelet amovible grd rue
ONI 21	2158	Mobilier urbain	6 300,00	600,00		Descours échafaudage 573 €
ONI 21	2183	matériel de bureau et informatique	10 550,00	-412,00		Idle switch (- 411.95 € en 60632)
ONI 21	2184	mobilier scolaire	2 630,00	6 000,00		reliquat cpte 693 € mobilier classe sup.primaire (6000 € ?)
ONI 21	2188	autres immobilisations corporelles	6 450,00	4 200,00		cage foot (2610€) grand actigym école+ tapis sol (1299€+739€) lave-linge (-467€)
ONI 23	2313	constructions	96 200,00	15 000,00		Peray payé 997/6804 Bienfer volets 1812/2709 sanitaires école (70582/55000)
ONI 23	2315	installations techniques	11 500,00	3 550,00		enrochement Baraty Vuache tp (12101€/11242€) raccordement ERDF GANDER (2683€)
ONI 20	204158	subvention d'équipement aux organismes publics				revoir en septembre régularisation génie civil écritures 2011 inscription BP 2012 et prévoir programme Lot 10 Vie Etraz (22 400 €)
op.63	2312	terrains	14 474,00	-6 000,00		relevage tombes puech (14 352€) en fonct.art. 61521 - couverture mur cimetière dorrego (7 786 €)
op.74	2313	constructions	388 036,00	-5 000,00		transfert au 2033
op.74	2033	frais d'insertion	0,00	5 000,00		annonces légales mapa travaux
OP.74 (041)	2313/2033	constructions/frais d'insertion	0,00	5 000,00	5 000,00	intégration annonces légales mapa travaux en 2313
op.84	2318	autres immobilisations corporelles	88 000,00	-13 000,00		agorespace (44 089€) Eiffage (27 370€)
op.87	2315	installations techniques	257 000,00	-27 823,00		pour équilibre dépenses supplémentaires DMI

3.2. ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION DE LA MAISON DES SOCIETES LIEUDIT « SUR ANNA »

Monsieur le Maire rappelle l'approbation de l'Avant-Projet Définitif présenté par le cabinet STRATES – mandataire / BET co-traitants : CAILLAUD INGENIERIE / ECONOMIA / CHAPUIS STRUCTURE / GENIE ACOUSTIQUE sis à Lyon (Rhône), Maître d'œuvre retenu suivant délibération du 1^{er} mars 2012, pour les travaux de construction de la maison des sociétés au lieudit « Sur Anna ».

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'initialement la consultation a été organisée selon la « procédure adaptée ».

Cette procédure s'est déroulée de la façon suivante :

*Avis d'appel public à la concurrence : le 10 avril 2012.

*Date de réception des offres : le 11 mai 2012.

Après analyse des offres reçues le 11 mai, phase de négociation avec les 3 premières entreprises classées et décision de relance du lot 8 menuiserie intérieure, déclaré infructueux :

*nouvel Avis d'appel public à la concurrence : le 24 mai 2012.

*Date de réception des offres : le 15 juin 2012.

* Phase de négociation pour le lot 8.

Après analyse des offres négociées le 26 juin 2012, et suivant les critères fixés dans le règlement de consultation, Monsieur le Maire propose de retenir les offres les mieux disantes ci-après :

LOTS		ENTREPRISES	MONTANTS HT
1	Terrassement - VRD	FAMY	273 992.35
2	Gros œuvre	JACQUETI	565 000.00
3	Ossature bois	Gpt LP CHARPENTE/LP ZINGUERIE	195 000.00
4	Couverture et Bardage cuivre	Gpt LP CHARPENTE/LP ZINGUERIE PLANTAZ	230 000.00
5	Etanchéité	ERIC	59 000.00
6	Serrurerie - Métallerie	M.T.M.	84 808.80
7	Menuiserie extérieure aluminium	S.M.A.	86 375.00
8	Menuiserie intérieure	LES MENUISERIES DE L'AIN = OPTION RETENUE (panneaux placage hall réception)	106 761.10 7 620.00
9	Plâtrerie – Peinture - Façades	BONGLET = OPTION RETENUE (- value finition peinture remplacement placage)	145 993.78 - 566.40
10	Plafonds	M.C.P.	18 900.00
11	Carrelages	MIGNOLA CARRELAGES	39 000.01
12	Sols souples	MEURENAND	24 772.20
13	Electricité - courants forts et faibles	BALLAND JACQUET	95 217.92
14	Chauffage - ventilation - plomberie	SETO	223 200.00
15	Espaces verts	ALPES JARDINS PAYSAGES	23 816.00
		TOTAL AVEC OPTIONS	2 178 890.76 € HT 2 605 953.35 € TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

APPROUVE la passation des marchés pour les travaux de construction de la maison des sociétés « Sur Anna » avec les entreprises désignées ci-dessus pour un coût total de **2 178 890.76 € HT, soit 2 605 953.35 € TTC.**

AUTORISE le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer lesdits marchés, toutes pièces s'y rapportant, ainsi que les avenants éventuels à intervenir.

DIT que le montant des travaux actualisé sera prévu au budget 2012-2013.

MANDATE le Maire pour l'obtention d'offres d'aide au financement auprès d'établissements bancaires et assimilés.

APPROUVEE A L'UNANIMITE

3.3. APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DEFINITIF D 'AMELIORATION ESTHETIQUE DES RESEAUX ELECTRIQUES ET TELEPHONIQUES VIE DE L'ETRAZ DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE ET DE E-COMMUNICATION

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'avant-projet d'amélioration esthétique des réseaux électriques et téléphoniques Vie de l'Etraz, établi le 14 octobre 2011 par le Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA), dans le cadre des travaux d'aménagement VRD du Carrefour de l'Etraz - Route de St Jean.

Suite à l'approbation de l'APS le 27 octobre 2011, il dépose sur le bureau les avant-projets détaillés (lot n°10) et le projet de convention de mandat relatifs à :

- la mise en souterrain du réseau de télécommunications Vie de l'Etraz (Génie civil) pour un montant de 32 000 € TTC, subventionné à 30 % par le SIEA, soit une participation communale de 22 400 € (70 %),
- la mise en souterrain du réseau basse tension électrique (électrification rurale) pour un montant de 72 000 € TTC, financé à 100 % par le SIEA, soit une participation communale de 0 €.

Conformément aux dispositions adoptées par le Syndicat, celui-ci pourra assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

APPROUVE les plans de financement des avant-projets détaillés (lot n°10) relatifs à :

- la mise en souterrain du réseau de télécommunications Vie de l'Etraz (Génie civil) pour un montant de 32 000 € TTC, subventionné à 30 % par le SIEA, soit une participation communale de 22 400 € (70 %)
- la mise en souterrain du réseau basse tension électrique (électrification rurale) pour un montant de 72 000 €, financé à 100 % par le SIEA, soit une participation communale de 0 €.

CONFIE au Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication (SIEA) de l'Ain la maîtrise d'ouvrage de ces travaux d'amélioration esthétique,

DIT que la participation communale de 22 400 €, liée à la mise en souterrain du réseau de télécommunications Vie de l'Etraz (Génie civil), sera inscrite au Budget 2012, l'appel de fonds étant prévu au démarrage des travaux début juillet.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mandat confiant au Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) la maîtrise d'ouvrage de cette opération ainsi que les plans de financement APD correspondants et toutes pièces se rapportant à ce projet d'amélioration esthétique des réseaux électriques et téléphoniques « Vie de l'Etraz ».

APPROUVEE A L'UNANIMITE

3.4. CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE AVEC LA SCP DUCRET-GROS AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DE FEIGERES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la consultation de maîtrise d'œuvre lancée le 19 mai 2012, dans le cadre des travaux d'aménagement de la traversée de Feigères : sécurisation (bordures, signalisation,..), reprise d'équipements existants et accotements, eaux pluviales, espaces verts..).

Après analyse des offres reçues, il propose de retenir la plus favorable, établie par la SCP DUCRET-GROS, cabinet de géomètres experts associés à Saint-Genis-Pouilly, pour une mission de maîtrise d'œuvre d'un montant forfaitaire provisoire de 25 900 € HT soit 30 976.40 € TTC, et un taux de rémunération de 7,40 %, avec un taux de tolérance de 5 %, établi sur la base d'un coût prévisionnel de travaux de 350 000 € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,
Suite à l'analyse des offres reçues,

ACCEPTÉ de confier à la SCP DUCRET-GROS, la mission de maîtrise d'œuvre concernant les travaux d'aménagement de la traversée de Feigères, pour une rémunération forfaitaire provisoire de 25 900 € HT soit 30 976.40 € TTC, et un taux de rémunération de 7,40 %, avec un taux de tolérance de 5 %, sur la base d'un coût prévisionnel de travaux de 350 000 € HT,

DIT que le montant de cette prestation est prévu au budget 2012.

AUTORISE le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint délégué, à signer le contrat à intervenir et toutes pièces s'y rapportant (avenants éventuels, etc..).

APPROUVEE A L'UNANIMITE

4. POINTS DIVERS

4.1. ECOLE – COLLEGE - GYMNASSE

4.1.1. ECOLE

4.1.1.1. Rentrée 2012

* A ce jour les inscriptions sont insuffisantes pour une création de classe. Toutefois le seuil étant proche de la création (252 élèves inscrits – 259 élèves, seuil théorique d'ouverture d'une classe), le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité d'affecter 6 000 € pour l'achat du mobilier d'une classe.

* Le poste de directeur ou directrice semble difficile à pourvoir et ne fait pas l'unanimité au sein du corps enseignant.

4.1.1.2. Compte-rendu du Conseil d'Ecole du 18 juin

Bilan de l'année scolaire 2011-2012. Le Directeur de l'école est muté.

4.1.1.3. Compte-rendu des diverses réunions concernant la cantine pour la rentrée

A partir de la rentrée, changement de prestataire, la société ELIOR a été retenue au lieu de CORALYS.

Le prix des tickets s'élèvera à 4,00 € que ce soit pour les élèves de maternelle ou de primaire. Le montant du ticket de garderie a également été fixé à la baisse, il sera de 1,50 € au lieu de 1,60 €.

4.1.2. COLLEGE

4.1.2.1 Compte-rendu du Conseil d'Administration du 26 juin

Bilan de l'année scolaire 2011-2012. Problème récurrent de transport scolaire : 104 élèves dans un bus lors d'un ramassage matinal.

4.2. VOIRIE

4.2.1. Point sur l'avancement des travaux de la Vie de l'Etraz – route de Saint Jean.

La pose des bordures est en cours. Le délai des travaux pourrait être revu puisque le SIEA n'a pas encore mandaté l'entreprise Salendre pour l'éclairage public et l'entreprise Marc Favre pour l'enfouissement des réseaux d'électricité et de téléphone.

4.3. BUDGET

4.3.1. Ligne de trésorerie.

En caisse le 02 juillet : 63.575,65 €.

A ce jour, nous n'avons pas utilisé la ligne de trésorerie.

4.3.2. Réalisation du budget investissement

TRESORERIE DE GEX	annuité 2012 solde Reprise 1/5 subvention état PLU 2007	300
TRESORERIE DE GEX	annuité 2012 solde Reprise 1/5 subvention état PLU 2008	760
Ets CERA	Travaux voirie Collège et Mollard 21/9/2009 Indice révisable EURI	19963,78
DEVESA PIERRE	Remboursement dépôt de garantie Logt 13 la Gaine	381,12
PUBLIPRINT Dauphine	Annonce approbation modification simplifiée PLU	210,5
SOC IMPRIMERIE DU MESSENGER	Annonce approbation modification simplifiée PLU	195,42
JOURNAUX OFFICIELS annonces légales	Annonce lot8 infructueux AAPC MAPA Maison des Sociétés	90
VOIX DE L'AIN	Annonce DCE Lot 8 infructueux AO mapa travaux Maison des Sociétés	101,66
VOIX DE L'AIN	relance lot8 infructueux AAPC MAPA OP 74 Maison des Sociétés	675,98
BERROD & GAUVIN, Notaires	acquisition terrain F 2632 CALAMAND maison des sociétés	77535
BERROD & GAUVIN, Notaires	acquisition terrain F 2631 CALAMAND maison des sociétés	8280
BERROD & GAUVIN, Notaires	honoraire acquisition parcelle C2226 Grande Rue cts Mathieu	2228,62
BERROD & GAUVIN, Notaires	honoraires acquisition terrain C 2211 "Sous la Cour"	1092,8
AXIMUM Rhône-Alpes-Auvergne	fourniture et pose glissière sécurité bois 59 ml route de Pougny	6659,33
MEDILYS Sante	défibrillateur cardiaque auto adultes-enfants + kit 1er secours et électrodes	1974,42
BARON Artifices	KIT Malette de tir MAF 100 feux d'artifice	2671,86
START AUTO	Acquisition PEUGEOT PARTNER 2006 n° châssis VF3GB9HWC96229420	6936,8
FRANCE COLLECTIVITE HYGIENE	Acquisition Auto-laveuse + brosse+ chargeur batteries+ gel plateau disques	4308,54
SOC PAREDES	Aspirateur KARCHER NT361 ECO eau-poussières pour mairie	318,14
		134683,97

4.3.3. Point sur la Compensation Financière Genevoise

Le nouveau ministre de l'Intérieur a cassé le décret de l'ancien ministre. Le taux de partage entre l'Ain et la Haute-Savoie restera identique pour cette année, dans l'attente d'un comptage précis de toutes les personnes travaillant sur Suisse.

4.3.4. Courrier de M. Berthoud, Sénateur de l'Ain concernant la majoration de 30% des droits à construire

Le Sénat dans sa prochaine session va abolir cette nouvelle loi en accord avec les députés.

4.3.5. Réponse de la Chambre Régionale des Comptes suite à la saisine de M. le chef de poste de la Trésorerie de Gex

Dans le cadre de nos excellentes relations avec M. le Percepteur de Gex, ce dernier a saisi la Chambre Régionale des Comptes en vue de l'inscription au budget 2012 de dépenses obligatoires relatives à l'amortissement des subventions d'équipements, de frais d'étude et d'une provision pour créance douteuse considérée comme dépense obligatoire.

La Chambre Régionale des Comptes dans sa séance du 19 juin 2012 a rendu le verdict suivant :

Article 1 : DECLARE recevable la saisine du comptable public de la commune de Péron.

Article 2 : DIT que tant l'inscription d'une provision pour créance douteuse que l'amortissement des frais d'études, ne présentent pas, en l'espèce, un caractère obligatoire pour la commune de Péron.

Article 3 : DIT qu'il n'y a pas lieu, en conséquence, de mettre en demeure la collectivité d'inscrire lesdites dépenses à son budget.

Article 4 : DIT que la procédure engagée au titre de l'article L. 1612-15 du code général des collectivités territoriales est close.

Article 5 : DIT que le présent avis sera notifié au requérant, au préfet de l'Ain, au maire de Péron, et à la directrice départementales des finances publiques de l'Ain.

Article 6 : RAPPELLE qu'il appartient au conseil municipal de délibérer sur la provision à constituer pour créance douteuse, en application de l'article R.2321-2 3° du code général des collectivités territoriales ; que les crédits nécessaires à la réalisation des opérations d'ordre peuvent être inscrits dans un délai de vingt-et-un jours suivant la fin de l'exercice en application de l'article L. 1612-11 du même code.

Article 7 : RAPPELLE que le conseil municipal doit être tenu informé, dès sa plus proche réunion, du présent avis, conformément aux dispositions de l'article L. 1612-19 susvisé du code général des collectivités territoriales.

4.4. MAISON DES SOCIETES

4.4.1. La réunion de signature des marchés est prévue le 27 juillet 2012.

4.5. AGORA ESPACE

4.5.1. Les travaux doivent commencer le 16 juillet 2012.

4.6. CIMETIERE

4.6.1. Présentation du nouveau dossier de classement du cimetière.

4.7. CLSH

4.7.1. Présentation du Compte de résultat 2011.

La commune subventionne le Centre de Loisirs à hauteur de 64 000 € sur un budget total de 156 659,97 €.

Durant cette année les effectifs ont augmentés, malgré l'ouverture d'un centre à Collonges.

4.7.2. Présentation de la saison d'été pour les adolescents.

Cet été le centre sera ouvert aux adolescents pendant trois semaines. Le nombre d'enfants inscrits s'élève en moyenne à 10 enfants par semaine. Durant cette période un camp au « Puy du Fou » en Vendée leur sera proposé sur 5 jours.

5. COMPTE-RENDU COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

5.1. CCPG

5.1.1. Compte-rendu des réunions du Conseil Communautaire du 19/06 et du 28/06

5.1.2. Compte-rendu de la commission Sociale

La réflexion porte sur le choix du terrain pour l'implantation de l'IME-ITEP. Pour pouvoir faire leur choix, les membres attendent la proposition de l'ARS en septembre et de connaître s'il s'agit d'une IME pour petits ou pour adolescents. Autre point abordé, les communes doivent faire attention à la canicule pour les personnes âgées isolées.

5.2. OFFICE NATIONAL DES FORETS

5.2.1. Point sur la vente des bois du 19/06

Alors que depuis 3 ans le prix des bois augmentait, nous avons subi cette année une baisse sensible puisque la vente du lot annuel estimé à 13 000 € a été vendue à 10 500 €. De nombreux lots sur d'autres communes n'ont pas trouvé d'acquéreur ou ont été retirés de la vente suite à des prix trop bas.

6. COMPTE-RENDU COMMISSIONS COMMUNALES

6.1. URBANISME

6.1.2. Compte rendu de la réunion du 12/06/2012

Déclarations Préalables

- M. Barbosa Da Silva Ricardo – Les coteaux de Logras - 222, Rue du Branlant – Pose d'une clôture avec portail et portillon – Avis défavorable murs non autorisés en bordure des voies de dessertes
- M. Burllet Alain – 410, Rue du Paruthiol – Construction d'un abri voiture – Avis favorable
- M. Nadjafi Mohammad – Chemin des Ravières à Feigères – Construction mur de soutènement – Avis défavorable
Demande non conforme
- M. Guillet Laurent – 132, Impasse du Clos du Crêt – Pose de panneaux thermiques et de deux velux – Avis favorable
- M. Perrineau Bernard – 82, Rue de l'Ancienne Fruitière à Feigères – Pose de panneaux solaires – Avis favorable
- Mme Duparc Marie-Rose – 103, Route de Saint Jean – Division de propriété en deux lots – Avis favorable
- Mme Fraimbault Valérie – 109, Rue du Bruel à Logras – Réfection du toit et agrandissement des velux – Avis favorable
- M. Da Cunha Amorim Victor – Les coteaux de Logras – Rue du Branlant – Pose d'une clôture – Avis défavorable
- M. Neiva Desousa José Luis – Les coteaux de Logras – Rue du Branlant – Pose d'une clôture – Avis défavorable
- M. Sanchis Bernard – 545, Chemin Vie de l'Etraz – Construction d'une pergola – Avis favorable
- M. Mansouri Said – 170, Chemin de Ruthet – Pose d'un portail motorisé – Avis favorable

6.1.3. Compte rendu de la réunion du 26/06/2012

Déclarations Préalables

- M. Roth Steve – 388, Rue du Paruthiol – Construction d'un abri voiture – Avis favorable
- M. Dos Anjos Penso Ismaël – Les coteaux de Logras – 258, Rue du Branlant – Ouverture d'une porte fenêtre et une porte de service – Avis défavorable préciser les surfaces de plancher
- M. Spanggaard Jens – 53, Chemin de la Chapelle à Feigères – Construction d'un abri voiture – Avis défavorable distance des limites séparatives
- M. Large Jean-Paul – 25, Route de Lyon – Pose de panneaux photovoltaïques – Avis favorable
- Sté BEEEI (Caretti Alain) – 94, Vers la Puche – Pose de panneaux photovoltaïques – Avis favorable

Permis de Construire

- M. Claret Damien – 65, Chemin de la Landine à Logras - Construction d'une villa – Avis favorable
- Sté Mercuel (Payraud Sébastien) – 87, Vie de l'Etraz – Construction d'un immeuble 19 appartements – Avis favorable Préciser le ramassage des poubelles, la typologie des logements sociaux, le stationnement des deux roues et déposer un permis de démolir pour la villa
- M. Gouverneur Virgile – 2230, Rue du Paruthiol – Construction d'une villa – Avis favorables préciser la hauteur de l'abri en limite de propriété et permis de démolir un garage
- SCI Flora (Lemaitre Laurent) – Pré Munny – Reconstruction après sinistre sur la dalle existante d'un bâtiment dépôt et logement de fonction – restaurant – Avis favorable
- M. Rodriguez Antonio – 84, Grand Rue – Construction d'une villa attenante à une autre – Avis favorable

6.2. ASSOCIATION

6.2.1. Compte-rendu de l'Assemblée Générale du club de foot du 14/06/2012

Bilan positif de l'année écoulée. Le budget du club s'élève à 120 00 € pour 400 adhérents, dont 300 enfants.

Le club a émis le souhait d'avoir à sa disposition un terrain synthétique d'entraînement intercommunal.

6.2.1. Compte-rendu de l'Assemblée Générale de la Paroisse du 27/06/2012

Bilan de l'année écoulée. Changement de la chaufferie de l'église laquelle passera au gaz. La paroisse participe à hauteur d'environ 50 % de cet investissement.

6.2. COMMUNICATION

6.2.1. Compte-rendu de la commission communication du 27/06/2012

Remise à jour de la signalétique avant la commande des panneaux. Réactualisation du dépliant pour donner aux nouveaux arrivants selon liste corrigée. Poursuite de la mise à jour de la numérotation des habitations.

7. COURRIER

7.1. Remerciements versement subvention CECOF

7.2. Remerciements versement subvention bibliothèque municipale « A livre ouvert »

8. DIVERS

8.1. Prochain Conseil Municipal le 6 septembre 2012

8.2. Présentation de la journée « Ambroisie » par Eric Millet

8.3. Cérémonie du 14 juillet à 11 heures.

FIN DE LA SEANCE 23 H. 30